



# DELIBERATION

## CONSEIL MUNICIPAL du 29 avril 2024

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 11

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

23/04/2024

Date d'affichage

23/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

### Etaient présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. COUPECHOUX Franck, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme GADY Sarah, M. LUCOT Pierre, Mme MARET Chantal, M. MONCHAUX Eric, Mme PEDRON Nathalie, Mme SORBIER Chloé

### Procuration(s) :

Mme TERRIER Sandra donne pouvoir à Mme PEDRON Nathalie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BORTOT Pascal

Numéro interne de l'acte : 2024-24

Objet : GRDF - Redevance contractuelle de concession 2024

M. le Maire rappelle que la commune a confié à GRDF la distribution publique de gaz naturel dans le cadre d'un contrat de concession prenant effet le 01/12/2022 d'une durée de 30 ans.

Vu le courrier de GRDF informant la commune d'un versement de 1 301,10 € correspondant à la redevance de fonctionnement dite R1 au titre de l'exercice 2024 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande d'émettre le titre correspondant à la somme de 1 301,10 € pour la RODP (R1) au titre de l'exercice 2024.
- Dit que cette recette sera imputée en section de fonctionnement – chapitre 70 – article 7032.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAULON LA CHAPELLE

Le Maire, Pascal BORTOT

